

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 MARS 1887.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant un crédit supplémentaire et autorisant un transfert au Budget du Ministère de la Guerre de l'exercice 1886.

(Voir les n^{os} 80 et 111, session de 1886-1887, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président ; BRACQ, le Comte DE BUISSERET DE BLARENGHIEN, CAULIER et le Comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi a pour objet principal la liquidation des frais imprévus, nécessités par les événements du mois de mars 1886. Ces frais s'élèvent à la somme de 2,034,500 francs.

Le restant du crédit est destiné à couvrir des insuffisances constatées à différents articles du budget de la guerre jusqu'à concurrence de 382,500 francs ; ce dernier chiffre se décompose comme suit : 135,000 francs pour le matériel du génie ; 135,000 francs pour la remonte ; 12,000 francs pour le matériel de l'administration centrale ; 51,700 francs pour le renouvellement de la buffleterie et du harnachement ; 9,500 francs pour le chauffage et l'éclairage des corps de garde ; 3,700 francs pour traitements divers et honoraires restés en souffrance sur l'exercice 1885 ; 13,600 francs pour pensions et secours ; et 22,000 francs pour dépenses imprévues.

La somme globale demandée s'élève à 2,417,000 francs, dont 1,418,500 fr. seront couverts au moyen de transferts des crédits disponibles au budget de la guerre de l'exercice 1886 et dont le surplus, soit 998,500 francs, sera liquidé au moyen du crédit extraordinaire demandé par le Projet de Loi.

Aucune observation n'ayant été présentée, la Commission de la Guerre, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur de vous proposer, Messieurs, l'adoption du Projet de Loi, voté à la Chambre par 80 voix contre 7.

Le Rapporteur,
Comte DE BERGEYCK.

Le Président,
J. VAN SCHOOR.